



CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES COMPETITEURS ET DE LEURS ACCOMPAGNANTS

Préambule

La Fédération Française de Surf, est une association loi 1901 ayant reçu délégation de pouvoir du Ministère des Sports pour organiser, gérer et développer le Surf et ses disciplines associées dans le cadre défini par la Loi et le Code du Sport.

Conformément à l'article 1.1.5 des dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées figurant en annexe I-5 du Code du Sport, la Fédération Française de Surf s'engage au respect de la Charte d'éthique et de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français, par ses membres.

Cette Charte des compétiteurs et de leurs accompagnants reprend ainsi les principes et obligations édictés par le CNOSF.

Les principes déontologiques des compétiteurs et de leurs accompagnants

L'ensemble des sportifs et de ceux qui les encadrent, « ont une responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer ». Cela suppose notamment pour eux de se soumettre en toutes circonstances, aux règles éthiques et déontologiques suivantes :

1. Se conformer aux règles du jeu :

Chaque compétiteur et encadrant est supposé connaître le règlement sportif de la Fédération Française de Surf, et ainsi se soumettre à son respect sous peine des sanctions prévues au sein de ce même règlement (voir infra).

2. Respecter tous les acteurs de la compétition : partenaires, adversaires, arbitres et officiels éducateurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs

Chaque sportif doit veiller à adopter un comportement courtois et respectueux, en toutes circonstances.

Les encadrants, entraîneurs et dirigeants doivent adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux.

3. Se respecter soi-même

Chaque sportif ou encadrant doit soigner sa tenue, son apparence et son langage.

L'état d'ivresse dans l'enceinte sportive est aussi interdit (article L-332-4 Code du Sport).

4. Respecter les décisions du juge

Le juge est le garant de l'application de la règle. Ainsi, chaque sportif, encadrant, entraîneur se doit de respecter les décisions des juges, et de ne jamais contester leurs décisions par les gestes ou la parole, ni de les dénigrer en public.

5. S'interdire toute forme de violence ou de tricherie

Toute violence ou tricherie est interdite. Ainsi, à titre non exhaustif est interdit :

- les agressions verbales ou physiques, les provocations et les incitations à la violence ;
- les discriminations par rapport au sexe, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux préférences sexuelles, aux opinions religieuses ou politiques ;
- les attitudes racistes, homophobes ou xénophobes ;
- les manœuvres, fraudes ou manipulations destinées à fausser un résultat, le déroulement d'une phase de jeu ou à obtenir un avantage en détournant ou en contournant la règle : simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption, etc. ;
- les atteintes aux biens d'autrui et de la collectivité : vol, effraction, vandalisme, sabotage, détournement de fonds, escroquerie, etc.
- le dopage

6. Etre maitre de soi en toutes circonstances

Les sportifs, les entraîneurs et éducateurs, les arbitres et les dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion, quels que soient les enjeux médiatiques, économiques, territoriaux ou familiaux.

AINSI

Dans l'intérêt de la pratique, pour l'image de la F.F.Surf, par respect pour les organisateurs, pour les membres du STAFF, vis à vis des sponsors, des médias et du public, les compétiteurs, l'encadrement, les responsables de Clubs et de délégations et les compétiteurs s'engagent à adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire.

Rappel des règles concernant une réclamation :

La demande ne pourra être faite que par le représentant de sa ligue (pour les championnats de France) ou par le représentant de son club pour les autres épreuves, par écrit auprès du directeur de compétition dans les 10 minutes qui suivent l'annonce ou l'affichage des résultats avec appui vidéo de la série.

Il est rappelé qu'il est strictement INTERDIT DE RENTRER DANS LA TENTE JUGE.

Le réclamant ne pourra en aucun cas approcher les juges. Il aura pour seul interlocuteur le directeur de compétition ou le délégué sportif. La décision finale concernant la suite à donner à la réclamation sera prise par le directeur de compétition accompagné de la personne de son choix.

Tout manquement à cette charte pourra faire l'objet de sanctions.

Elles sont annexées dans le règlement sportif disponible sur le site internet de la FFS et dans l'espace licencié.

Elles sont graduées en fonction de la gravité des faits, et pourront faire l'objet de décisions immédiates sur le site de compétition (sanctions financières, exclusion), ou de renvoi devant la commission de discipline de la Fédération.

Tout compétiteur ou toute personne de son entourage pourra faire l'objet de ces procédures.